



2016/2053(INI)

26.5.2016

PROJET D'AVIS

de la commission du commerce international

à l'intention de la commission du développement

sur l'avenir des relations ACP-UE après 2020
(2016/2053(INI))

Rapporteur pour avis: Pedro Silva Pereira

PA_NonLeg

SUGGESTIONS

La commission du commerce international invite la commission du développement, compétente au fond, à incorporer dans la proposition de résolution qu'elle adoptera les suggestions suivantes:

1. appelle de ses vœux la mise en place d'un cadre post-Cotonou adapté aux défis à l'échelle mondiale, fondé sur l'appropriation par les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP) et conforme aux objectifs de développement durable; souligne que l'accord-cadre général révisé ainsi que les accords de partenariat économique (APE) et les autres instruments commerciaux doivent s'inscrire en soutien au commerce équitable et durable et, à terme, au développement durable et à la réduction de la pauvreté;
2. insiste sur le fait que le processus post-Cotonou devrait offrir un cadre permettant de débattre de questions commerciales avec l'ensemble des pays ACP; demande que la coopération commerciale soit renforcée, notamment au moyen d'une démarche guidée par des valeurs et de l'amélioration de la cohérence des politiques au service du développement; est convaincu que la croissance inclusive, la création d'emplois, l'essor du secteur privé et l'intégration régionale doivent jouer un rôle central dans tout partenariat économique futur;
3. demande que soient adoptées des dispositions solides, juridiquement contraignantes et viables; demande également que la "clause sur les éléments essentiels" relative aux droits de l'homme soit maintenue dans le futur accord, de sorte à ce que les clauses de conditionnalité des APE continuent de fonctionner après 2020;
4. souligne que la participation de la société civile est indispensable pendant l'ensemble de la période de mise en œuvre des APE et du processus post-Cotonou; note l'importance du renouvellement de l'Assemblée parlementaire paritaire ACP-UE et se prononce en faveur d'un contrôle parlementaire strict du futur cadre; demande un suivi de la coopération ACP-UE axé sur les résultats, notamment en ce qui concerne le commerce et le développement durable;
5. rappelle les engagements pris en matière de financement du développement; invite l'Union à garantir des financements plus importants et efficaces au programme "Aide pour le commerce" afin d'appuyer les efforts déployés par les États ACP pour progresser dans la chaîne de valeur mondiale.